

---

## Réunion de la commission *Services publics et services aux publics*

du 21 mars 2024

Président : Antoine Bozio

### Synthèse

---

Les rapporteurs de la commission, Maryse Fesseau et Pascal Chevalier, ont présenté **les programmes de travail des services producteurs** en se concentrant sur ceux qui s'inscrivent dans les avis du nouveau moyen terme 2024-2028 du Cnis.

**La Mutualité sociale agricole** renouvelle sa demande de labellisation que l'Autorité de la statistique publique instruira. En parallèle, elle poursuit le développement de son outil cartographique qui permet de réaliser notamment des portraits de territoires et ses travaux de microsimulation sur les retraites agricoles.

**Le Service des retraites de l'Etat** est toujours fortement engagé dans la redéfinition de son système d'information et la refonte des modèles de microsimulation pour les prévisions court et long terme. En 2024, il va également mettre en œuvre un projet de transformation des sources administratives en sources statistiques ainsi qu'une mesure de l'impact du temps partiel sur les inégalités de situation.

**La Caisse nationale des allocations familiales** est en phase de finalisation de son système d'information de la branche Famille en travaillant particulièrement sur la valorisation des données produites. Elle va également lancer, avec la Dares, une étude sur les sanctions subies par les bénéficiaires du RSA.

**La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** poursuit ses travaux de rationalisation de la collecte des données, en partenariat avec la Drees, et de simplification d'accès.

En lien avec l'avis de moyen terme n° 1 de la commission, le SSM du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (**SIES**) travaillera sur l'amélioration de la connaissance de la santé des étudiants via le système national des données de santé en partenariat avec la Caisse nationale d'assurance maladie et la DREES.

Suivant l'avis de moyen terme n° 3, le SSM Education nationale (**DEPP**) poursuivra son travail visant à une meilleure compréhension du parcours des étudiants et de l'insertion des jeunes et débutera en 2024 deux projets d'enquêtes auprès des enseignants, dont le « projet 1000 écoles ».

Le **SSM du ministère de la Justice**, en 2024, va élargir son périmètre d'enquête sur les mineurs en prise avec la justice aux jeunes de moins de 26 ans en prenant appui sur le Code statistique non signifiant (CSNS) conformément à l'avis du moyen terme n° 4. Les travaux sur la délinquance enregistrée vont également être poursuivis par la mise en place de suites longues et une meilleure valorisation des données aux niveaux communal et départemental.

Avec le SSM Justice, le **SSM Sécurité intérieure** va finaliser la construction de son projet de suivi longitudinal des « procédures et affaires » en s'appuyant sur le CSNS, en lien avec l'avis de moyen terme n° 5.

L'avis de moyen terme n° 6, qui engage les producteurs de données à consolider le système d'information sur la délinquance, a été pris en compte par la DEPP qui poursuit en 2024 ses travaux sur la détection du harcèlement du CE2 à la terminale, notamment via le questionnaire en auto-évaluation. Dans ce domaine, le SSM SI continuera ses travaux sur la base statistique sur la délinquance.

Pour mieux observer les inégalités d'accès aux services publics et les indicateurs de qualité des services public, correspondant aux avis de moyen terme n° 8 et 10 le SSM Justice a engagé des travaux sur le niveau de satisfaction des justiciables, notamment sur les raisons du non-recours aux services de justice qui seront publiés en 2025.

En lien avec l'avis de moyen terme n° 9 sur les conditions de travail du personnel des services publics, la DEPP travaille avec le SIES à l'appariement des données sur les personnes inscrites aux concours

d'enseignants. Suivant le même objectif, le SSM SI ouvrira ses bases statistiques enregistrées par la gendarmerie et la police nationales et poursuivra ses investissements sur les conditions de travail dans les métiers de la sécurité.

**La commission s'est poursuivie sur le thème de l'évaluation des inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé (avis de moyen terme n° 1 de la commission)**

- Benoît Ourliac, sous-directeur Santé à la Drees, a présenté un panorama des sources disponibles. En points positifs, il a cité la couverture correcte des domaines nécessaires à la mesure et l'analyse des inégalités sociales et territoriales, la complémentarité forte entre enquêtes statistiques et données administratives et un bon niveau d'investissements pour adapter la production statistique à la recomposition de l'offre de soin qui est en cours.
- A la suite de ce tableau, la commission a pu étudier les spécificités de la médecine libérale avec la présentation de Damien Vergé, directeur de la stratégie, des études et des statistiques de la Cnam. Concernant l'accessibilité géographique, les données sur les effectifs, la densité et la répartition sont disponibles en open data ainsi que les données sur l'activité médicale et les indicateurs de santé publique. Dans des domaines plus avancés tels que l'accessibilité potentielle localisée qui mesure l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins, des travaux sont en cours, menés par l'Irdes et la Drees. Certains domaines ne sont pour autant pas couverts comme l'identification et l'activité des médecins en centre de santé ou des remplaçants.

Concernant l'accessibilité financière, une partie des données sont accessibles en open data, notamment les montants et les dépassements d'honoraires tandis que celles concernant la situation individuelle des médecins le sont dans le cadre des dispositifs Optam (Option pratique tarifaire maîtrisée). Parallèlement, les données sur la situation financière des bénéficiaires au sein du système national de santé demeurent très lacunaires.

- Pour compléter cet état des lieux sur les inégalités de santé, Yann Lestrat, chef du département Data de Santé publique France a exposé le baromètre Santé publique France récemment labellisé.
- Les échanges qui ont suivi ces 3 présentations ont fait apparaître la nécessité de progresser sur la voie de la recomposition de l'offre de soin, intégrant les personnels de santé exerçant dans les structures collectives, sur l'intérêt de constituer un entrepôt de données de santé permettant des appariements à des fins de statistiques et d'étude. Le débat a aussi porté sur la question des délais et l'intérêt d'exploiter les données des plateformes de rendez-vous, sans qu'un consensus ne se dégage.
- La CGT a pris acte avec intérêt de tous ces constats et projets et a rappelé sa demande d'un lieu pour échanger de façon approfondie et durable, permettre aux attentes des utilisateurs de s'exprimer, mettre en œuvre une méthode de travail permettant une confrontation vraiment porteuse sur tous ces sujets relatifs à la santé et aux inégalités d'accès aux soins, au sein du Cnis, sous la forme d'un groupe de travail

La commission a étudié la proposition de **suivi de l'avis de moyen terme n°1**.

La commission a ensuite examiné 2 demandes d'**avis d'opportunité** :

L'enquête auprès des « établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale » (ES-DS) :

Cette enquête, présentée par la Drees, vise à outiller les décisions prises par les établissements et les services de l'État en décrivant les moyens mis en œuvre et les besoins couverts, notamment en faisant un état des lieux du public en difficulté sociale.

L'enquête « Panel d'élèves de petite section recruté en 2021 » :

Cette enquête, présentée par la Depp pour la 3<sup>e</sup> fois, a pour objectif de décrire et d'expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école maternelle jusqu'à l'entrée en sixième, puis au collège et au lycée. Le suivi d'une telle cohorte permettra d'éclairer le système éducatif en lien avec notamment le milieu socio-économique et familial de l'élève et son environnement éducatif.